

Incidents graves à l'Ecole normale congréganiste de Quimper (1880).

1. Chronique locale

Dans le numéro du 24 février, *l'Union Républicaine** (voir ci-dessous) annonçait que, dans la séance de la veille, le Conseil départemental de l'instruction publique du Finistère, avait été saisi de la connaissance de faits incontestablement fort graves, dont l'Ecole normale de Quimper aurait été le théâtre.

Revenant hier sur cette affaire, *l'Union Républicaine* publie le résumé du rapport présenté lundi au Conseil départemental de l'instruction publique, et, mention faite de la nature de ces faits, conclut à l'adoption des mesures de rigueur les plus inexorables et les plus étendues, par voie de mesure générale.

Nous aussi, convaincus que *la cause de Dieu et de l'Eglise ne saurait être rendue solidaire des faiblesses et des aberrations humaines*, nous réclamons une éclatante lumière ; nous demandons qu'après une enquête contradictoire en la forme ordinaire, offrant toutes les garanties d'une stricte impartialité, sévère justice, s'il y a lieu, soit faite des coupables, sans faiblesse comme sans passion; jusqu'ici il n'y a pas eu d'enquête contradictoire, et le respect le plus élémentaire des droits sacrés de la défense, commande à tous la réserve et la circonspection.

L'Union Républicaine s'abstient d'entrer dans le détail des faits et de nommer les coupables : « une enquête a lieu, dit-elle, et on pourrait nous accuser de vouloir aggraver la situation des individus incriminés. »

De la part d'un adversaire déterminé, cette discrétion est honorable. Nous suivrons cet exemple ; nous nous abstiendrons de relever dans l'article de *l'Union Républicaine* certaines allégations fort inexactes, échappées à son indignation; nous attendrons avec calme le résultat de l'enquête contradictoire.

Un dernier mot. Nous entendions exprimer, hier, comme un écho de l'opinion publique, le vœu que, dans l'intérêt de la justice, les personnes, s'il en existe notoirement, connues pour leur hostilité manifeste à l'institut des frères, daignassent se récuser et laisser à des juges moins susceptibles d'être impressionnés par leurs préjugés ou par leurs préventions, le soin de conduire l'enquête et la responsabilité des décisions ultérieures.

C'est un vœu légitime; c'est aussi la règle chez toutes les nations civilisées. — On ne peut être jugé par son ennemi !

Le Courrier du Finistère, 28 février 1880

2. Le vote du Conseil départemental de l'enseignement public.

Le Conseil départemental, de l'instruction publique, vient de se réunir pour entendre l'enquête sur l'affaire de Quimper. Il a voté à

la majorité de 9 voix sur 12 la **fermeture immédiate de l'école normale**. Trois membres ont voté pour l'ajournement. 10 voix contre 2 se sont prononcées **pour la laïcisation** de l'école.

Le frère *René* qui, il y a trois ans, a été pendant quelques mois directeur de l'école et le sieur *Legoff*, ont été frappés d'interdiction à l'unanimité. Le frère *René* vient d'être expulsé par l'institut des Frères. Quant au sieur *Legoff*, il avait été chassé par les Frères, ce qui n'avait pas empêché la République de le recevoir à bras ouverts et de le nommer instituteur. Le frère *Léopold* a été révoqué par 8 voix contre 4. Nous ferons remarquer que quatre membres du Conseil académique qui constituent une forte minorité n'ont pas accepté cette révocation.

Le Courrier du Finistère, 6 mars 1880

* Communiqué de l'Union Républicaine du Finistère du 24 février 1880 :

« Quimper . — Le conseil départemental de l'instruction publique du Finistère a été saisi, dans sa séance d'hier, de faits d'immoralité révoltants qui se sont passés à l'Ecole normale de Quimper dirigée, comme chacun le sait, par des frères de la doctrine chrétienne.

Nous reviendrons sur ces faits qui, à n'en pas douter, vont motiver la fermeture de cette école. »

ooooooo

3. L'École normale secondaire de Quimper.

Fondée en 1872, ouverte en 1873, cette école avait pour but de former, aux frais du département du Finistère, une pépinière d'instituteurs primaires. Le bon sens voulait que ces jeunes gens, appelés à jouer un rôle purement laïque, fussent eux-mêmes confiés à la direction de maîtres purement laïques. Ce ne fut pourtant pas l'avis de la majorité du Conseil général, et, malgré les protestations de la minorité, l'enseignement de cette école fut confié aux Frères de l'École chrétienne. Cette décision fut due surtout aux efforts de M. de Carné, homme très honorable sans nul doute, mais que son zèle clérical aveuglait dans cette circonstance. S'il n'était pas mort, s'il lui était donné de revenir parmi nous, il ne serait certes pas fier de son œuvre.

Tout alla bien dans le principe, en apparence du moins; les rapports adressés annuellement au Conseil général faisaient un éloge pompeux de la bonne tenue de l'établissement, du zèle des professeurs, de leur moralité, de leurs capacités ; on faisait un tableau non moins flatteur de la docilité des élèves, de leur assiduité, de leurs progrès et du bonheur qu'ils éprouvaient à vivre sous la direction des chers frères.

Mais, hélas ! Rien de tout cela n'était vrai, et cette école modèle n'était qu'un **cloaque immonde** où les plus sales passions se donnaient libre carrière, où les élèves étaient initiés aux vices les plus déplorables par ceux-là mêmes qui étaient appelés à les diriger.

Nous n'inventons rien, qu'on le croie bien, nous n'exagérons rien non plus, nous nous bornons à résumer le rapport présenté, lundi

dernier, au Conseil départemental de l'instruction publique et basé lui-même sur de très nombreux et très sérieux témoignages, dont aucun n'a été contredit.

Ce rapport, ces témoignages révèlent des faits odieux ; nous nous abstenons pour aujourd'hui de les signaler par le menu ; nous nous abstenons également de nommer les coupables. Une enquête a lieu, en ce moment, on pourrait nous accuser de vouloir aggraver la situation des individus incriminés ; mais ce que nous pouvons dire de suite et sans crainte d'être démenti, c'est que les Frères ont indignement trompé la confiance du Conseil général, c'est qu'ils étaient et sont encore, pour la plupart, d'une ignorance crasse, c'est que les élèves s'instruisaient, en quelque sorte, d'eux-mêmes; c'est qu'on leur enseigne sans sourciller, *que l'instituteur doit être le très humble serviteur, sinon le valet du curé* ; c'est qu'on les dressait à haïr les institutions républicaines et démocratiques ; c'est que, pendant leur repas, on leur lisait des élucubrations de M. de Ségur, *l'Univers*, *l'Impartial* et d'autres journaux *ejusdem farinae* ; c'est qu'enfin on leur fait consacrer un temps considérable et précieux à de stupides pratiques de dévotion ; c'est qu'enfin on leur extorque leur argent pour l'acquisition de chapelets, de scapulaires, etc. , etc.

Ainsi que nous le disions plus haut, une enquête se poursuit, en ce moment, le commissaire-enquêteur déposera très prochainement son rapport et nous pourrons alors donner des renseignements plus circonstanciés sur cette triste et laide affaire qui se terminera, probablement, par la fermeture provisoire de l'Ecole normale de Quimper.

P.S.— Nous empruntons à notre excellent confrère le *Finistère* les lignes suivantes qui ont trait à l'affaire de l'Ecole normale. Nous trouvons, dit-il, dans le *Petit-Breton* la nouvelle suivante, imprimée en gros caractères :

Arrestation d'un Instituteur laïque.

« Nous recevons un télégramme nous annonçant que le sieur *Le Goff*, instituteur communal de Locminé, vient d'être arrêté par la gendarmerie de Pontivy et écroué à la prison de cette ville, sous de graves inculpations. »

Nous pouvons compléter le télégramme, et faire connaître au *Petit-Breton* la nature des graves inculpations qui ont fait arrêter et incarcérer le sieur *Le Goff*. Cet instituteur communal laïque est un frère de la doctrine chrétienne qui s'est enfui de Quimper, il y a deux mois, jetant le froc aux orties, dans l'espoir aujourd'hui déçu, d'éviter des poursuites pour attentats sur des jeunes gens de l'Ecole normale dont il était sous-directeur.

Nous ne croyons pas nous tromper en avançant que le *Petit-Breton*, s'il publie ces renseignements, ne fera pas usage des gros caractères qu'il a employés pour annoncer l'arrestation d'un instituteur laïque.

Nous connaissons déjà le cas du sieur *Le Goff*, en religion frère *Crescentius*, et nous gardions le silence parce que cet individu est sous la main de la justice. Le *Petit-Breton* ne le montre pas aussi réservé ; il est vrai qu'on n'est jamais mieux trahi que par les

siens. Ce Frère était directeur particulier de l'Ecole primaire, annexe de l'Ecole normale.

L'Union Républicaine du Finistère, 26 février 1880

4. L'affaire de l'Ecole normale de Quimper (suite)

L'affaire de l'Ecole normale de Quimper préoccupe et attriste l'*Océan* ; on s'en aperçoit en lisant l'article que contient, à ce sujet, son numéro du 27 février. Cet article est écrit avec une modération de forme et de fond qu'on n'est guère habitué à trouver chez lui ; il veut même bien, ô miracle ! Qualifier d'*honorabile* la discrétion dont *l'Union Républicaine* a fait preuve dans cette circonstance ; il est vrai que, reprenant immédiatement après ses allures ordinaires, il prétend que notre indignation nous a aveuglé et que certaines de nos allégations sont inexactes. Il se garde pourtant bien de les citer ; il ne manquerait pas de le faire s'il en avait la possibilité, mais il sait que tout ce que nous avons dit est vrai, malheureusement trop vrai, et que l'enquête sera écrasante.

Cette enquête nous la voulons, comme il la veut lui-même, sérieuse, loyale, impartiale; nous souhaitons même qu'un des membres de la députation du Finistère saisisse la Chambre de cette scandaleuse affaire, afin que le pays soit édifié, une fois de plus, sur les faits et gestes des Frères de la Doctrine chrétienne.

L'Union Républicaine du Finistère, 28 février 1880
